

HJ13
A13
1972/73
c.2

FINANCE-TREASURY BOARD
LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE
FINANCES-CONSEIL DU TRÉSOR



Conseil Treasury
du Trésor Board

où va l'argent de

impôts? 1972-73

English other side

HJ13
A13
1972/73
copy 2

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY

BIBLIOTHÈQUE
FINANCES - CONSEIL DU TRÉSOR



Où va l'argent de VOS impôts?

© Droits de la Couronne réservés
On peut se procurer cette publication
dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

N° de catalogue BT47-172

Information Canada
Ottawa, 1972

Budget des dépenses du Gouvernement
du Canada pour l'année financière
1972-1973

Où va l'argent de VOS impôts?

4



Sommaire

Présentation	7
Le Parlement, autorité suprême	9
La répartition des dépenses	16
\$15.7 milliards = Un dollar	31

Tableaux

I	Le calendrier parlementaire	10
II	Les programmes de dépenses: le passé, le présent et l'avenir	15
III	Paiements et compensation fiscale du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités, 1972-73	32

Au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de vous présenter cette brochure, qui décrit comment le gouvernement se propose d'utiliser l'argent de vos impôts pendant l'année financière 1972-1973.

Chaque année, le gouvernement établit ses politiques, il choisit les priorités de ses dépenses, puis les divers ministères et organismes gouvernementaux élaborent des programmes détaillés destinés à réaliser les objectifs déterminés. La description de ce cheminement a fait l'objet d'une brochure analogue publiée l'an dernier pour l'année financière 1971-1972.

Dans la présente brochure, nous proposerons de décrire le rôle fondamental que joue le Parlement dans l'approbation des dépenses. Le budget des dépenses présenté au Parlement chaque année, en février, n'est en réalité qu'un ensemble de propositions. Son approbation par le Parlement est une condition indispensable pour que le gouvernement puisse disposer du produit des impôts.

J'espère que cette publication contribuera à vous éclairer sur le rôle respectif du gouvernement et du Parlement dans la dépense de l'argent de vos impôts, l'élaboration et l'exécution du budget des dépenses.

Le Président du Conseil du Trésor

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. M. Drury', with a long horizontal stroke extending to the right.

C. M. DRURY, Ministre

Février 1972
Ottawa



Le gouvernement fédéral estime que ses dépenses s'élèveront à 15.7 milliards de dollars au cours de l'année 1972-1973. Le Parlement du Canada, et lui seul, détient le pouvoir d'autoriser ces dépenses.

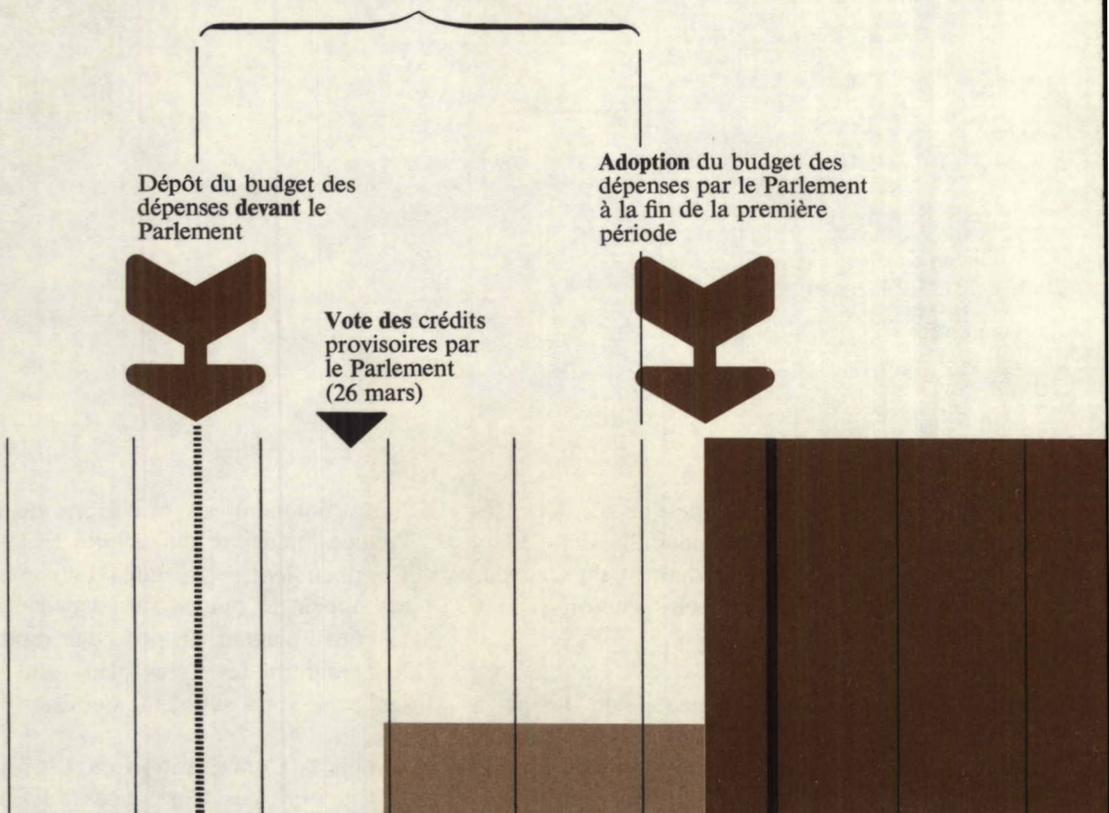
Le Parlement consacre beaucoup de temps à l'examen de nouvelles lois destinées à répondre aux exigences économiques et sociales du monde moderne. Mais, dans notre système parlementaire basé sur des siècles de tradition britannique, l'examen des dépenses proposées par le gouvernement est l'une des responsabilités fondamentales du Parlement. C'est peut-être la période de questions quotidienne ou les débats législatifs qui retiennent le plus l'attention du public. Pourtant, le contrôle ultime de l'utilisation des fonds publics constitue l'un des pouvoirs fondamentaux et permanents du Parlement. De fait, le Parlement du Canada a eu recours à ce pouvoir en certaines occasions par le passé pour réduire des dépenses qui lui paraissaient trop élevées.

Chaque année, en février, le gouvernement dépose devant la Chambre des Communes un gros

livre contenant ses prévisions de dépenses pour l'année financière qui débute le 1^{er} avril suivant. Ce document, relié dans une couverture bleue, est appelé le budget des dépenses. Par la suite, le gouvernement propose des modifications à ce budget dans des livres bleus plus petits, appelés les prévisions supplémentaires.

Depuis la Confédération en 1867 jusqu'en 1968, la Chambre des Communes du Canada a confié l'examen de ces prévisions à un comité spécial, appelé le Comité des subsides. Celui-ci se composait de tous les députés réunis en Chambre. Mais comme seuls les députés ont droit de parole en Chambre, il était impossible de recevoir les témoignages ou les avis de tiers ou de fonctionnaires. Vers la fin des années 60, le Comité siégeait de 40 à 60 jours chaque année, ce qui représentait environ 200 heures consacrées à l'étude des prévisions de dépenses du gouvernement. Dès que le Comité avait approuvé le budget des dépenses, le Parlement, par l'adoption d'une Loi des subsides, conférait au gouvernement le droit d'utiliser les fonds publics aux fins exposées dans les livres bleus.

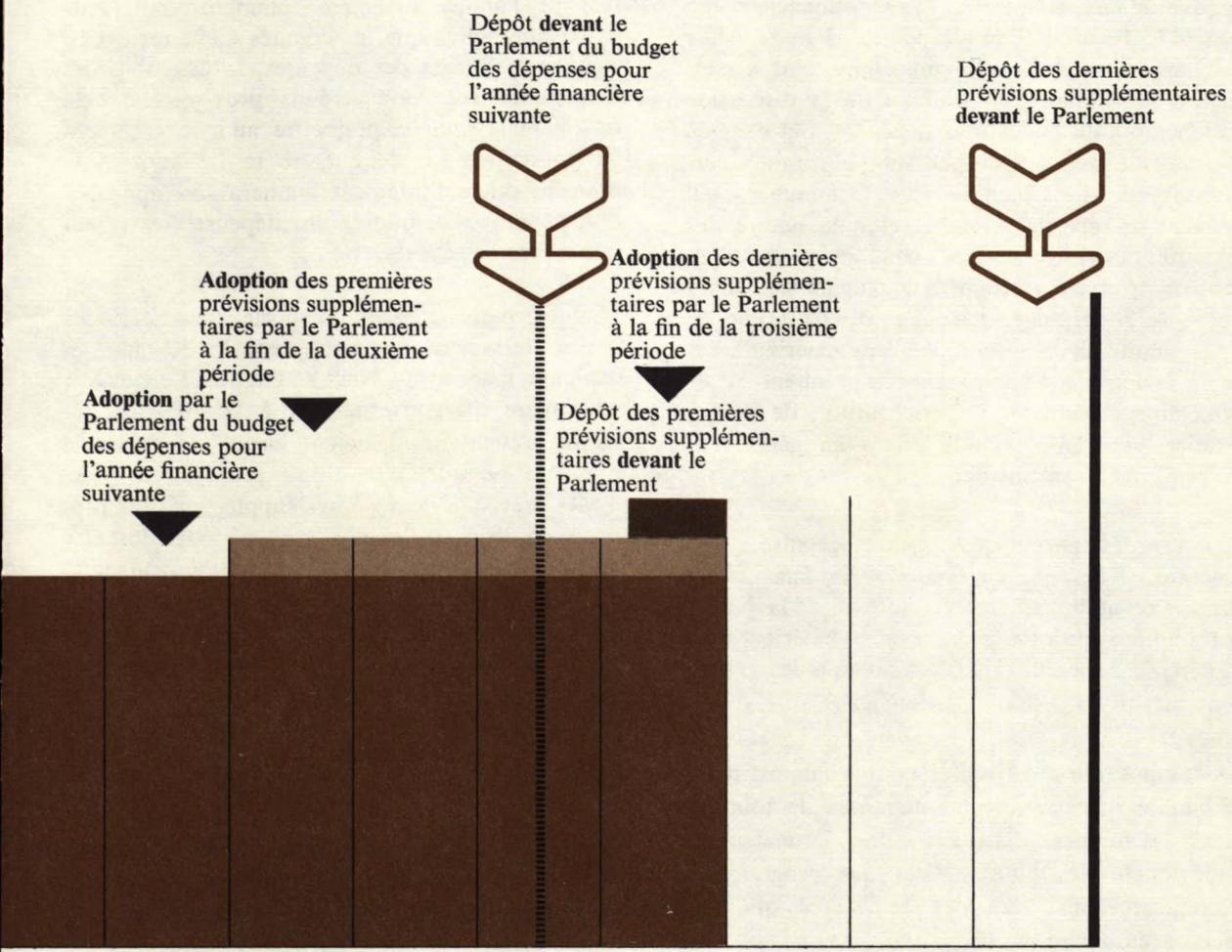
Examen du budget des dépenses par les comités permanents de la Chambre des Communes



Jan. Fév. Mar. Avr. Mai Juin Juillet Août Sep

Année financière

Le budget des dépenses e



Oct. Nov. Dec. Jan. Fév. Mar. Avr. Mai Juin

du gouvernement

le calendrier parlementaire

Cette procédure fut modernisée en 1968, à l'instar d'autres règles parlementaires. Certaines modifications eurent pour but de permettre au Parlement de faire l'examen du budget à une époque mieux adaptée à l'année financière qui débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Mais le changement de loin le plus important a consisté à abandonner la pratique de la discussion en Chambre du budget des dépenses. Cet examen est effectué maintenant par les 16 comités permanents de la Chambre des Communes, qui peuvent se répartir la tâche selon la nature des dépenses envisagées. Les comités permanents sont relativement restreints: la plupart sont composés de 20 députés, deux d'entre eux (celui de l'Agriculture et celui des Affaires extérieures et de la Défense nationale) en comprennent 30 et deux autres (celui de la procédure et de l'organisation et celui des bills privés en général et du règlement) en ont douze.

Les comités permanents sont spécialisés par fonctions, telles que l'agriculture, les finances, le commerce et les affaires économiques; la justice et les affaires juridiques; les affaires extérieures et la défense nationale. Ils couvrent tous les grands domaines de la politique nationale.

La composition des comités permanents est assez stable, ce qui permet aux membres de tous les partis politiques d'acquérir une connaissance approfondie des politiques et des programmes particuliers ainsi que des ministères qui les mettent en œuvre.

Chaque année, en février généralement, le président du Conseil du Trésor se rend à la Chambre des Communes et informe le président de la Chambre qu'il a, selon la formule traditionnelle, «un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé de sa propre main». Le président de la Chambre fait alors lecture, devant tous les députés debout, du message par lequel le Gouverneur général recommande le budget des dépenses du gouvernement pour la prochaine année financière. Puis le président du Conseil du Trésor dépose le Livre Bleu qui contient les prévisions de dépenses du gouvernement.

Le budget des dépenses est alors réparti par fonction et transmis par la Chambre des Communes aux comités permanents appropriés.

Comme l'année financière commence moins de deux mois après que les comités aient reçu pour examen le budget des dépenses, la Chambre des Communes vote des «crédits provisoires» à la fin de mars afin de permettre au gouvernement de poursuivre sa tâche entre le 1^{er} avril et le moment où le Parlement donnera son approbation définitive au budget des dépenses en votant la Loi des subsides.

L'année parlementaire comporte trois périodes qui se terminent respectivement le 30 juin, et quelques jours avant Noël et Pâques. Le pouvoir intérimaire du gouvernement à l'égard des dépenses s'étend normalement jusqu'à la fin de la première période, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin. Toute prévision de dépenses supplémentaires proposée au cours de l'une des trois périodes doit être approuvée avant le début de la période suivante.

Les comités permanents sont tenus de faire rapport à la Chambre des Communes sur le budget des dépenses avant le 31 mai. Ils disposent donc généralement d'une partie de février, ainsi que des mois de mars, avril et mai, pour se livrer à un examen approfondi des programmes de dépenses du gouvernement.

Aux fins de cette étude, les comités peuvent demander des explications aux ministres et aux fonctionnaires. Ils ont également le droit d'exiger des ministères la production de documents et dossiers quand cela leur paraît nécessaire. Si un comité le désire, il peut aussi faire appel à des experts du secteur privé, en mesure de l'aider à évaluer un programme quelconque.

Chaque comité décide quels aspects particuliers des dépenses doivent être examinés en détail. Il se peut que les prévisions de dépenses d'un ministère soient étudiées de manière rapide une année, mais qu'elles fassent l'objet d'un examen minutieux l'année suivante—notamment si elles soulèvent des questions importantes de politiques. Une année, par exemple, le Comité des

affaires extérieures et de la défense nationale va consacrer un temps considérable à étudier le programme d'aide à l'étranger du Canada, mais l'année suivante, il peut lui sembler plus judicieux d'examiner la politique d'équipement de l'armée canadienne.

Le rôle de chaque député au sein des comités est fondamental. Il peut interroger des témoins et rechercher des informations détaillées sur un programme ou une activité en particulier. Il peut interroger des ministres sur leur politique et obtenir des fonctionnaires des renseignements d'ordre administratif. Les députés sont ainsi en mesure de déceler les points forts et les points faibles des opérations du gouvernement.

Les comités ne peuvent ni augmenter les dépenses proposées, ni modifier les objectifs fixés par le gouvernement pour justifier les dépenses. Par contre, ils peuvent recommander à la Chambre des Communes la réduction, voire la suppression, de certains postes de dépenses. De son côté, le gouvernement a le droit de demander à la Chambre des Communes de rejeter ces recommandations. Il fait alors de leur acceptation l'enjeu d'un vote de confiance. Un refus de la part du Parlement d'accéder à la demande du gouvernement pourrait signifier la chute de ce dernier.

La Chambre des Communes suit la même procédure pour étudier les budgets de dépenses supplémentaires. Ceux-ci sont normalement déposés devant la Chambre et transmis aux comités en novembre et en mars.

Les divers comités permanents consacrent un total de 500 heures environ à l'examen des prévisions de dépenses du gouvernement. Ceci représente plus du double du temps employé par le comité unique de l'ancien système. La Chambre des Communes est donc en mesure de se livrer à une étude plus approfondie du budget des dépenses.

On a maintenu cependant le droit des députés à exposer leurs griefs à la Chambre avant l'approbation du budget des dépenses du gouvernement. Chaque année, les partis de l'opposition disposent

de 25 jours, appelés jours de l'opposition, pour faire porter le débat sur des questions de leur choix. Au cours de ces journées, un parti de l'opposition peut déposer une motion critiquant le gouvernement sur un aspect particulier de sa politique. Un porte-parole de ce parti entame le débat, et un membre du cabinet lui répond. La presse rend largement compte de ces débats qui durent toute la journée et le public est ainsi informé des questions les plus importantes et les plus controversées.

Chacune des trois périodes parlementaires comprend des journées réservées à l'opposition, réparties ainsi: cinq pour la période qui se termine le 10 décembre, sept pour celle qui prend fin le 26 mars et 13 pour celle qui s'achève le 30 juin. C'est au cours de cette dernière que le Parlement examine le budget des dépenses. Pendant chacune des périodes, l'opposition peut présenter deux motions de censure à l'encontre du gouvernement. Ainsi les droits traditionnels du Parlement sont-ils préservés.

A la fin de la dernière journée réservée à l'opposition, le gouvernement demande à la Chambre des Communes d'approuver le budget des dépenses ou les prévisions supplémentaires en votant une «Loi des subsides».

Le budget des dépenses est déposé au Sénat à peu près à la même date qu'à la Chambre des Communes. Il est transmis au Comité sénatorial permanent des finances nationales. A l'instar des comités de la Chambre des Communes, le Comité sénatorial peut requérir les témoignages de ministres et de fonctionnaires lors de l'examen du budget des dépenses. Dès qu'un bill des subsides est adopté par la Chambre des Communes, il est soumis au Sénat où il fait l'objet d'un débat.

Après l'approbation du Sénat et la sanction du Gouverneur général, le projet a force de loi. Le gouvernement peut alors commencer à dépenser l'argent de vos impôts.

Quatre Lois des subsides sont votées normalement au cours de chaque année financière. En mars, le gouvernement reçoit une autorisation provisoire

qui s'applique généralement aux dépenses des trois premiers mois de l'année financière. En juin, le budget des dépenses, qui a reçu une approbation définitive, fait l'objet d'une loi. Les premières prévisions supplémentaires sont adoptées habituellement en décembre et les dernières en mars.

L'examen approfondi et public des projets de dépenses du gouvernement correspond à l'essence même du régime parlementaire. En effet, il permet au public de prendre connaissance des diverses opinions relatives aux objectifs nationaux et aux moyens qu'a choisis le gouvernement pour les réaliser.

En comité comme en Chambre, les membres du Parlement sont donc en mesure d'exprimer leurs opinions sur l'emploi que le gouvernement entend faire de l'argent de vos impôts. Les citoyens canadiens peuvent également faire valoir leurs vues en s'adressant à leurs députés ou leurs sénateurs, au parti politique de leur choix, ou directement au gouvernement.

Grâce au système parlementaire, chaque Canadien est mieux informé et est donc mieux en mesure d'exercer ses droits et ses responsabilités de citoyen.

TABLEAU II

LES PROGRAMMES DE DÉPENSES: LA PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR¹

Fonction	(millions de \$)							Dépenses	Dépenses
	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	prévues	proposées
Santé et bien-être social	1,824	1,786	1,994	2,154	2,384	2,734	3,182	3,653	3,831
Expansion et soutien économiques	805	975	1,205	1,473	1,527	1,777	1,862	2,289	2,241
Dette publique	1,051	1,111	1,191	1,301	1,480	1,717	1,823	2,035	2,160
Défense	1,550	1,556	1,651	1,760	1,762	1,792	1,821	1,900	1,947
Paiements de transfert aux provinces	358	466	515	738	867	932	1,229	1,396	1,307
Transports et communications	763	839	941	1,018	932	893	890	1,035	1,110
Frais généraux internes	272	322	391	439	644	640	787	828	951
Services généraux du Gouvernement	267	325	372	378	413	508	580	696	795
Aide à l'éducation	28	29	90	114	287	315	463	573	667
Culture et loisirs	169	174	218	280	244	258	264	324	368
Affaires étrangères	131	152	230	217	227	243	281	319	372
Totaux	7,218	7,735	8,798	9,872	10,767	11,809²	13,182	15,048	15,749

¹ La classification actuelle des comptes a débuté en 1964-1965. Les chiffres pour les années 1964-65 à 1970-71 ont été empruntés aux Comptes publics du Canada.

² Ne comprend pas la dette radiée de \$122.9 millions relative à l'Expo.



Le gouvernement et le Parlement représentent le peuple canadien et, à ce titre, ils tiennent compte des préoccupations de ce dernier. L'unité de la population du Canada, ses rapports avec le reste du monde, son expansion économique et son progrès technique, le bien-être des Canadiens, leur possibilité de trouver un emploi, de recevoir une formation adéquate et de se procurer un revenu convenable, la réduction des disparités régionales et l'égalité des chances, la qualité de l'environnement, sont autant de priorités qui se reflètent dans les prévisions de dépenses établies chaque année.

Au fil des années, les différents gouvernements du Canada ont fait un choix quant au degré d'intervention possible et nécessaire du gouvernement fédéral dans la vie économique, sociale et culturelle de notre pays. D'autre part, le gouvernement actuel s'efforce, par sa politique fiscale, de maintenir l'emploi et les revenus à un taux de croissance élevé. Le montant du budget des dé-

penses proposées pour 1972-73 est le résultat de ces décisions.

La hausse de l'emploi et des revenus fait en outre l'objet de mesures spécifiques additionnelles. Le programme d'emplois du Canada, inauguré en octobre 1971, sera poursuivi jusqu'en avril et mai 1972. Il inclut les programmes d'initiative locale, des prêts aux provinces pour des investissements —lesquels ont été autorisés par le Parlement en décembre—, un nouveau programme d'apprentissage des travailleurs par les entreprises en collaboration avec le gouvernement, et de nombreux projets de travaux publics financés par le gouvernement fédéral. Tout ceci représente des dépenses totales de 425 millions de dollars pour 1971-72 et 1972-73. Les dépenses en immobilisations du gouvernement fédéral, dont les plus importantes concerneront les secteurs où le chômage est le plus élevé, s'élèveront à quelque 700 millions de dollars en 1972-73.

La répartition des dépenses

Tout aussi importants sont les crédits affectés au placement et au recyclage des travailleurs. La formation professionnelle des adultes représente 355 millions de dollars, par rapport à 337 millions en 1971-72. Un montant additionnel de 63 millions de dollars sera alloué aux services de placement et de formation professionnelle offerts à la population canadienne par l'entremise des Centres de main-d'œuvre du Canada. Le programme d'été «Perspectives-Jeunesse» sera repris en 1972. Grâce à des crédits de 85 millions de dollars, il permettra à 110,000 jeunes Canadiens de réaliser des projets utiles et constructifs.

Les montants versés aux provinces au titre de l'assistance à l'enseignement supérieur passeront de 463 millions de dollars en 1971-72 à 543 millions de dollars en 1972-73. Ces accords entre le gouvernement fédéral et les provinces seront révisés au cours des deux prochaines années et l'on s'est entendu sur la nécessité de limiter l'augmentation de ces dépenses pendant cette période.

Les mesures destinées à assurer aux Canadiens des revenus adéquats tiennent également une large place dans le budget des dépenses pour 1972-73. Outre certaines lois du salaire minimum qui garantissent un revenu de base aux travailleurs employés, plusieurs programmes du gouvernement fédéral assurent des revenus minima aux chômeurs et aux individus qui sont inaptes à travailler. Ces dépenses sont financées par des fonds spéciaux et, à ce titre, il n'est pas nécessaire de les inclure dans le budget des dépenses. Néanmoins, elles sont partie intégrante des prévisions de dépenses du gouvernement. Il en est ainsi du régime de pensions du Canada qui paye des pensions aux vieillards et aux invalides, du régime de sécurité de la vieillesse, comprenant le supplément de revenu garanti, qui assure une assistance financière aux personnes âgées de plus de 65 ans et du régime d'assurance-chômage, dont les prestations aux chômeurs seront augmentées en 1972.

Le budget des dépenses prévoit également des crédits de 616 millions de dollars au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait savoir qu'il demanderait au Parlement

de réviser ces mesures en cours d'année afin d'en faire bénéficier surtout les personnes les plus nécessiteuses. Des crédits de 790 millions de dollars, y compris les mesures de compensation fiscale au Québec, seront versés aux provinces dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada pour venir en aide aux individus moins favorisés.

En plus de ces mesures de soutien du revenu individuel, le gouvernement participera pour près de 2 milliards de dollars, y compris une compensation fiscale, aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation. Grâce à ces régimes financés conjointement par le gouvernement fédéral et par les provinces, tout citoyen canadien est assuré de recevoir les soins médicaux dont il a besoin.

Radio-Canada est l'un des meilleurs instruments pouvant contribuer à l'unité et à la diversité culturelle du pays. Un programme dont la réalisation s'étendra sur cinq ans et qui vise à étendre encore davantage les services de Radio-Canada, aux localités comptant au moins 500 habitants, débutera en 1972-73. Radio-Canada prévoit l'utilisation de trois canaux du satellite de communications que Telesat Canada lancera à la fin de 1972—un autre exemple d'entreprise menée conjointement par le gouvernement et le secteur privé.

La réputation grandissante d'artistes canadiens—écrivains, musiciens, acteurs, peintres et réalisateurs—est également une source de fierté pour le Canada. En 1972-73, le développement des arts profitera de crédits plus généreux affectés à l'Office National du Film, aux musées et au soutien des arts en général.

Les loisirs sportifs seront encouragés davantage grâce à l'octroi de fonds plus importants au sport amateur. L'augmentation substantielle des crédits affectés aux parcs nationaux permettra de préserver notre patrimoine naturel et de fournir de nombreux points d'intérêt aux touristes canadiens qui visitent leur pays.

Le droit pour chaque citoyen d'utiliser la langue officielle de son choix dans ses rapports avec le gouvernement du Canada—objectif fondamental pour l'unité du pays—, de même que la possibilité pour un fonctionnaire du gouvernement fédéral

d'apprendre, si besoin est, l'autre langue officielle, recevront plus d'attention encore en 1972-73. Des crédits de 50 millions de dollars sont affectés à cette fin.

Un autre objectif fondamental pour l'unité du Canada est l'égalité des chances pour tous les citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent. À cet égard, la politique du gouvernement a été définie comme suit dans le texte intitulé *La Constitution et le peuple du Canada*: «Il n'y a pas de place dans notre société pour des disparités importantes ou qui s'accroissent—disparités quant aux chances offertes aux individus, disparités quant aux possibilités et aux services offerts à la population dans les différentes régions du Canada».

Le ministère de l'Expansion économique régionale dépensera 505 millions de dollars environ à cet effet en 1972-73, y compris les 80 millions de dollars de prêts. Il versera des subventions aux industries qui s'implantent dans les zones de faible croissance, comprises dans les régions dites «désignées»; il accordera des prêts et des subsides à certaines provinces pour qu'elles améliorent leur infrastructure—énergie, ressources hydrauliques et autres services—et qu'elles attirent ainsi des industries; il encouragera de diverses manières le développement de certaines régions rurales, en particulier dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique.

Les paiements de péréquation aux provinces les moins riches, dont l'objectif est de mettre à la disposition de la population des services provinciaux convenables dans tout le Canada, se montent à près de 1,031 millions de dollars en 1972-73. Sept des dix provinces canadiennes profitent de ces paiements. La commission consultative des relations intergouvernementales des États-Unis a décrit ce système comme étant «une méthode perfectionnée et efficace d'égalisation de la capacité de revenu des provinces».

Quand on parle de l'intégrité du Canada, on oublie souvent le rôle que jouent les forces armées canadiennes. Celles-ci assurent la surveillance de notre territoire et sa protection en cas de conflit. Elles contribuent également aux opérations de maintien de la paix organisées par les Nations

unies. Les Canadiens ont également tendance à ignorer l'importance de nos missions dans le monde, qui représentent les intérêts du Canada et assistent les citoyens canadiens à l'étranger. Les crédits affectés au ministère de la Défense nationale et au ministère des Affaires extérieures représentent respectivement 1,943 millions de dollars et 109 millions de dollars en 1972-73. Ces montants ne comprennent pas les 491 millions de dollars qui seront versés par notre pays aux populations des pays en voie de développement.

L'activité économique bénéficiera de mesures accrues destinées à encourager la croissance économique et industrielle et à développer le progrès scientifique et technique au Canada.

La création d'un ministère d'État pour la Science et la Technologie permettra de coordonner les programmes gouvernementaux visant à encourager le progrès scientifique et le développement de la technologie canadienne. De plus, une assistance accrue sera fournie aux entreprises privées pour la mise au point et l'application de nouveaux procédés techniques, dans le cadre du programme d'avancement de la technologie, du programme d'aide à la recherche industrielle et du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. D'autre part, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement et le Conseil de recherches sur les pêcheries poursuivent des recherches de nature scientifique concernant l'agriculture, la forêt et la pêche. Il ne faut pas oublier également les travaux de recherches effectués par certains organismes comme le Conseil national de recherches, de même que les subventions accordées aux universités canadiennes.

L'étendue considérable d'un pays comme le nôtre implique un vaste réseau de transports terrestres, et de communications maritimes et aériennes. Les crédits affectés à ce secteur s'élèvent à 1,267 millions de dollars. Ils comprennent des prêts de 157 millions de dollars qui seront dépensés pour l'aménagement de ports et d'aéroports exploités par le ministère des Transports. En outre, les sociétés Air-Canada et Canadien National recevront des prêts totalisant 100 millions de dollars.

Le budget des dépenses prévoit des mesures d'assistance plus considérables aux aéroports à vocation locale et régionale. Un projet expérimental concernant la possibilité d'utiliser des avions à décollage et atterrissage courts (STOL) comme mode de transport rapide interurbain sera également encouragé. Le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien inclut une dépense de quelque 15 millions de dollars en 1972-73 pour l'aménagement de routes dans le nord canadien.

Dans le domaine des communications, deux des projets les plus intéressants concernent la mise au point et l'application d'une technologie canadienne de satellites. Telesat prépare le lancement d'un satellite de communication ANIK qui devrait commencer à fonctionner en 1973 pour les communications par téléphone, par radio et par télévision ainsi que pour la communication de données. L'autre projet concerne la construction au Canada d'une station réceptrice. Celle-ci permettra de recevoir et d'analyser des données sur les ressources du sol canadien, données communiquées par un satellite qui sera lancé aux États-Unis.

Par ailleurs, grâce à une utilisation plus étendue du code postal et à la mécanisation accrue de ses opérations, la poste mettra à la disposition du public un service de livraison plus rapide; dans plusieurs cas, celle-ci se fera en moins de vingt-quatre heures.

Depuis quelques années, les pouvoirs publics sont préoccupés par le problème de la pollution qui ne cesse de croître, dans les centres urbains notamment. Ce sera le rôle du nouveau ministère de l'Environnement d'améliorer, en coopération avec les provinces, la qualité de l'environnement. Des crédits lui sont alloués à cette fin dans le budget des dépenses de 1972-73. Avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et le gouvernement de l'Ontario—en prévision d'un accord avec les États-Unis—ce ministère s'est attaqué au problème de l'amélioration de la qualité des eaux des Grands Lacs. Il poursuit également des études sur les réserves d'eau douce du Canada dans le but de préserver et de protéger ces ré-

serve par des accords avec les provinces participantes. Ces études, déjà commencées dans les provinces maritimes et les provinces de l'ouest, seront étendues, selon les prévisions, à d'autres grands bassins fluviaux du Canada.

La création d'un autre nouveau ministère, celui des Affaires urbaines, répond au désir du gouvernement de contribuer de façon plus constructive à la planification urbaine. Ce ministère sera chargé de coordonner les politiques du gouvernement qui affectent le développement de certains centres urbains, dans le domaine, par exemple, des transports, du logement, des travaux publics, etc. L'étude des problèmes urbains, l'expérimentation de modèles d'urbanisme et l'assistance dans le domaine des consultations nationales et régionales destinées à coordonner le développement urbain seront autant d'autres fonctions du nouveau ministère.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, qui dépend du ministère d'État pour les Affaires urbaines, maintiendra ses activités aux niveaux records établis en 1970 et 1971. Elle financera directement la mise en chantier d'au moins 50,000 logements, soit à peu près le même nombre qu'en 1971; la plupart seront des habitations pour les ménages à revenus modiques. En outre, des crédits de 29.8 millions de dollars sont prévus au titre de la contribution de la Société à des subventions de fonctionnement pour plus de 50,000 logements pour les personnes à revenus modiques.

Toutes ces explications ne brossent qu'un tableau incomplet des prévisions de dépenses du gouvernement pour 1972-73; les pages suivantes fournissent des renseignements plus détaillés. Elles vous donnent cependant une bonne idée de la difficulté qu'il y a à répartir votre dollar d'impôt pour satisfaire aux divers besoins du pays.

Le mécanisme de cette répartition a été décrit l'an dernier dans l'édition précédente de «où va l'argent de vos impôts?»

Le processus débute lorsque le comité ministériel des priorités et de la planification élabore les

grandes lignes de la politique du gouvernement pour l'année à venir. C'est ce comité ministériel qui est chargé de définir les grandes priorités et les objectifs du gouvernement et de les recommander au Cabinet.

Ensuite, le ministère des Finances procède à l'examen des conditions économiques. A partir de cette étude, il s'efforce de prévoir l'évolution de la conjoncture pendant l'année à venir et de déterminer quelle sera sa politique fiscale dans les circonstances prévues. Il évalue également les ressources dont disposera le gouvernement. Les recettes fiscales proviennent de trois grandes sources: les impôts que vous payez sur vos revenus, les impôts versés par les sociétés et les taxes de ventes, auxquelles tout le monde contribue. Le gouvernement dispose en outre de revenus importants d'origine non fiscale, tels que les montants disponibles à même les fonds spéciaux et le produit des emprunts qu'il peut décider d'émettre, compte tenu de sa politique fiscale.

Au moment où les prévisions de recettes sont soumises aux ministres, le Président du Conseil du Trésor présente une évaluation du coût des programmes et des autres opérations qui se poursuivent et qui a été établi au cours des années précédentes. La comparaison des recettes et des dépenses prévues permet de savoir si le gouvernement doit appliquer de nouvelles mesures ou procéder à des réductions d'impôts.

Le gouvernement étudie également la possibilité d'interrompre certains programmes et de leur substituer de nouvelles priorités plus urgentes. Il arrive ainsi que des programmes se terminent tel qu'il avait été prévu au préalable. Ce fut le cas

de l'entente avec les provinces sur la route transcanadienne, dont les derniers paiements ont été effectués en 1971-72.

Sur la base de ces priorités et des objectifs fixés dans le cadre des politiques, compte tenu également des renseignements fournis par le ministre des Finances et par le Président du Conseil du Trésor, le comité ministériel des priorités et de la planification recommande au Cabinet les domaines auxquels la plus grande priorité devrait être accordée. Ceci peut impliquer la création de nouveaux programmes ou bien l'expansion de ceux qui sont en vigueur.

Dès que le Cabinet a donné son approbation aux grandes lignes de dépenses établies en regard de ces priorités, le Conseil du Trésor entreprend l'examen des propositions de tous les ministères. Sa tâche est d'assembler les programmes et les opérations recommandés en vue de réaliser les objectifs du gouvernement, étant donné le total des ressources qui devraient être disponibles.

C'est sur ces recommandations que le gouvernement s'appuie pour déterminer les prévisions de dépenses qu'il soumet à l'approbation du Parlement.

Le Conseil du Trésor utilise un système budgétaire qui classe les dépenses du gouvernement en onze catégories différentes ou «fonctions» gouvernementales. Votre dollar est donc partagé en onze parties. L'importance de certaines d'entre elles a beaucoup changé au cours des années, car les priorités changent. La répartition exacte de votre dollar d'impôt apparaît dans les pages suivantes.

Fonction	1964-65 (en cents)	1972-73 (en cents)
Santé et Bien-être social	25	24
Expansion et soutien économiques	11	14
Intérêts sur la dette publique	15	14
Défense	21	13
Paiements de transfert aux provinces (péréquation)	05	08
Transports et Communications	11	07
Frais généraux internes (logement des services gouvernementaux, contributions à la caisse de retraite des fonctionnaires, etc.)	04	06
Services généraux du gouvernement (administration de la justice, perception des impôts, Parlement, etc.)	04	05
Aide à l'éducation	0.4	04
Affaires extérieures	02	03
Culture et loisirs	02	02
	\$1.00 = \$7.2 milliards	\$1.00 = \$15.7 milliards



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL 24 CENTS

En 1972-73, le gouvernement se propose d'affecter 3,831 millions de dollars aux nombreux programmes de santé et de bien-être social. Ceci

veut dire que 24 cents de votre dollar d'impôts seront consacrés à la santé et au bien-être des Canadiens.

La contribution du gouvernement fédéral aux régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation absorbe 6 cents.

Les programmes d'allocations familiales, d'allocations aux jeunes et d'assistance familiale représentent 4 autres cents. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a révélé l'intention du gouvernement de proposer au Parlement un régime de sécurité du revenu familial destiné à remplacer ces programmes. Ce régime se traduirait par une augmentation annuelle de 150 millions de dollars environ des prestations et profiterait surtout aux personnes les plus nécessiteuses.

Le gouvernement verse 4 cents aux provinces à titre de contribution aux régimes d'assurance-maladie.

Les provinces reçoivent également 3 cents du gouvernement pour le Régime d'assistance publique du Canada.

Trois autres cents sont affectés au paiement des pensions et autres prestations aux anciens combattants. Les programmes de développement du bien-être économique et social des Indiens et des Esquimaux représentent 2 cents.

Des fonds sont également consacrés à plusieurs projets expérimentaux destinés à évaluer le concept de revenu annuel garanti.

L'expansion rapide des centres urbains entraîne de nouveaux problèmes sociaux. C'est pourquoi le gouvernement a créé un ministère des Affaires urbaines et du logement. Sa fonction principale est l'étude des problèmes urbains et la coordination des politiques fédérales dans les régions urbanisées. Des fonds sont en outre prévus pour l'établissement de divers prototypes de vie urbaine qui contribueront à l'amélioration des politiques urbaines actuelles.

Le gouvernement réserve 85 millions de dollars à divers programmes concernant les jeunes, y compris la poursuite du programme Perspectives-Jeunesse inauguré l'été de 1971.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Santé publique:		
Protection de l'environnement et services de santé	10.8	15.5
Santé publique	19.2	14.0
Soins médicaux:		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance-maladie	576.5	660.0
Caisse d'aide à la santé	37.0	37.0

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Conseil de recherches médicales:		
octrois, bourses, coût d'administration	36.1	38.0
Soins hospitaliers:		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance- hospitalisation	850.6	950.8
Autres dépenses, y compris les services de santé dans le Nord canadien	21.4	22.7
Soutien du revenu:		
Allocations aux vieillards et aux jeunes	615.9	616.4
Assistance familiale	2.6	2.5
Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	110.7	—
Coût d'administration— Commission d'assurance-chômage	57.3	—
Coût d'administration—Loi relative aux rentes sur l'État	1.1	1.1
Assistance transitoire et indemnités d'adaptation	1.6	1.7
Assistance sociale:		
Régime d'assistance publique— paiements aux provinces	441.2	489.6
Aide aux aveugles et aux invalides	10.9	12.9
Projets expérimentaux relatifs au revenu garanti	—	5.0
Compagnie des Jeunes Canadiens	1.9	2.0
Autres—Assistance sociale	20.8	23.4
Anciens combattants:		
Administration	5.7	5.3
Services de bien-être	98.4	100.1
Pensions	237.5	237.4
Bureau de services juridiques des pensions	0.9	1.2
Soins—Santé et réadaptation	72.2	77.0
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	11.3	11.7
Indiens et Esquimaux:		
Administration—ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	9.4	11.2
Indiens et Esquimaux— bien-être, éducation, etc.	264.9	284.6
Services de santé pour les Indiens	32.9	33.0
Logement et rénovation urbaine:		
Ministère des Affaires urbaines	2.1	15.0
Recherches relatives à l'urbanisme et au logement	6.8	7.1
Projets publics de construction de logements	19.2	29.8
Assistance aux usines d'épuration municipales	16.8	21.7

	Dépenses proposées 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Aide aux projets de rénovation urbaine	25.0	32.6
Pertes sur ventes d'hypothèques	2.1	1.0
Autres:		
Administration—Santé et Bien-être social	8.1	7.8
Emplois d'été pour les étudiants, Perspectives-Jeunesse, etc.*	24.7	62.0
TOTAL—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	3,653.6	3,831.1

*Le total des crédits affectés aux emplois d'été pour les étudiants s'établit à 85 millions de dollars en 1972-73. Il comprend les 62 millions de dollars ci-dessus et 23 millions de dollars imputés aux budgets des ministères. En 1971-72, les crédits étaient de 67 millions de dollars; ils comprenaient les 25 millions de dollars mentionnés ci-dessus au titre de «Perspectives-Jeunesse» et 42 millions de dollars dépensés à même les fonds attribués à cette fin aux budgets de ces ministères.



EXPANSION ET SOUTIEN ÉCONOMIQUES 14 CENTS

Face à une concurrence de plus en plus intense des pays étrangers, le Canada doit s'efforcer de développer son commerce sur le marché domestique et sur les marchés mondiaux. A cette fin, 14 cents de votre dollar d'impôt servent à l'expansion de notre économie et à l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre.

Les mesures de soutien de l'agriculture représentent 2 cents. Elles consistent principalement en programmes destinés à permettre aux agriculteurs d'améliorer la commercialisation de leurs produits et la gestion de leurs entreprises.

Ainsi le programme CANFARM (Système canadien de gestion agricole) met à la disposition des agriculteurs qui y participent des services de gestion et de comptabilité.

L'industrie canadienne de la pêche profitera également d'importants crédits d'assistance. Ces fonds seront consacrés, entre autres, à de nouveaux programmes, telles que l'amélioration de la qualité des eaux, la prévention de la contamination des poissons et la surveillance des territoires de pêche pour éviter l'intrusion de navires étrangers.

L'évolution rapide de la scène commerciale internationale a amené le gouvernement à envisager de nouveaux rapports commerciaux, en Europe et en Extrême-Orient notamment. Des crédits importants seront alloués à l'organisation d'expositions et de missions commerciales en vue de promouvoir le commerce canadien.

La création du nouveau ministère de la Science et de la Technologie répond au désir du gouvernement d'encourager le progrès scientifique et technique au Canada. Le budget des dépenses pour l'année 1972-73 prévoit également l'application d'un programme de recherche, d'analyse et de mise en vigueur de politiques nationales relatives à l'énergie et aux ressources minérales. Les domaines de géophysique et des ressources forestières font l'objet d'études menées dans divers ministères. Mentionnons en particulier l'étude des conséquences sur l'environnement de la construction éventuelle d'un pipeline reliant les régions arctiques aux marchés du sud du Canada.

Des crédits d'assistance accrus sont prévus pour la recherche industrielle, afin d'améliorer la position concurrentielle de l'industrie secondaire du Canada. Ainsi, le gouvernement propose que les fonds alloués au programme PAIT d'assistance à la recherche technique dans l'industrie s'élèvent à 36 millions de dollars en 1972-73, au lieu de 25 millions de dollars en 1971-72.

Trois cents de votre dollar d'impôt vont à l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre. Le programme de formation professionnelle des adultes en absorbe l'essentiel—soit 355 millions de dollars environ.

Les mesures de soutien à l'expansion économique régionale représentent 3 autres cents. Leur objectif est de réaliser une répartition plus équitable de l'activité industrielle et de la création d'emplois à travers tout le pays. Les dépenses proposées pour le ministère de l'Expansion économique régionale s'élèvent à 505 millions de dollars pour 1972-73, y compris les prêts.

EXPANSION ET SOUTIEN ÉCONOMIQUES

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Agriculture:		
Administration (y compris le programme CANFARM)	15.0	22.6
Recherches	50.8	52.8
Assistance à la production et à la mise en marché	25.1	27.4
Stabilisation des produits agricoles—industrie laitière, etc.	132.9	111.4
Paiements pour le redressement des fermes	—	17.1
Assurance-récolte	5.2	7.8
Programme d'hygiène vétérinaire	27.8	30.0
Commission canadienne des grains	13.2	16.2
Aide au transport des provendes	19.9	20.5
Société du crédit agricole	8.6	8.7
Paiements anticipés pour le stockage	85.3	29.0
Provisoire des céréales	3.5	2.5
Organisation des marchés des céréales et administration	6.2	16.9
Commission canadienne du lait	0.5	0.7
Pêche:		
Administration, gestion et ressources	62.7	68.0
Forêt:		
Services et recherches forestiers	25.4	33.0
Minéraux:		
Ressources minérales et énergétiques	29.1	32.6
Subventions aux mines d'or	13.9	14.2
Ressources hydrauliques:		
Programme des ressources hydrauliques	56.0	59.5
Commission mixte internationale	0.6	0.4
Énergie:		
Mise en valeur des ressources énergétiques	2.8	3.7

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Aide aux charbonnages Minto	4.0	4.0
Énergie Atomique du Canada Limitée	77.1	79.0
Subventions de recherches— énergie atomique	2.6	2.6
Subventions de recherches aux universités	9.1	4.9
Commission de contrôle de l'énergie atomique	0.9	1.0
Office national de l'énergie	3.1	3.6
Autres dépenses:		
Administration—ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	7.1	6.0
Administration et planification— ministère de l'Environnement	10.4	11.6
Industrie secondaire:		
Subventions et aides à l'industrie pour la recherche industrielle et le développement, et pour la modernisation de certaines industries	120.0	140.1
Subventions à la construction de navires de pêche et de cargos	20.5	26.5
Programme des corporations— surveillance, recherches, faillites et coût d'administration	8.8	10.4
Société de développement de l'industrie cinématographique	0.4	0.4
Conseil des normes	0.4	0.5
Conditions de travail:		
Ministère du Travail— administration et opérations	11.0	13.3
Perfectionnement:		
Services de placement et de formation	61.7	62.8
Formation professionnelle pour adultes	337.0	354.8
Subventions à la mobilité de la main-d'œuvre	8.4	11.0
Subventions d'immobilisations aux provinces pour les écoles techniques et professionnelles	76.1	—
Immigration:		
Services d'immigration	28.7	32.1
Autres dépenses—Main- d'œuvre:		
Programme de travail au Canada*	145.0	25.0
Administration du ministère et des programmes, Main-d'œuvre et Immigration	22.7	23.4
Développement des programmes	7.1	7.3

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Tourisme:		
Développement du tourisme	11.9	16.2
Commerce extérieur:		
Tribunal antidumping	0.2	0.2
Développement des marchés	18.8	26.8
Expositions mondiales	0.2	0.8
Recherches en sciences sociales:		
Statistique Canada—adminis- tration, activités et recensement de 1971	70.9	55.5
Conseil économique du Canada	2.1	2.7
Sciences sociales et humaines	16.6	17.8
Recherches en sciences physiques:		
Ministère d'État pour la Science et la Technologie	1.2	4.1
Conseil des Sciences du Canada	1.3	1.4
Conseil National de recherches	56.4	63.4
Subventions aux universités	67.6	67.6
Autres recherches	7.6	8.3
Développement régional:		
Programme de développement économique	33.6	38.7
Expansion économique régionale— subventions à l'industrie, aux provinces et autres dépenses dans les régions défavorisées	345.4	424.8
Société de développement du Cap Breton, y compris les sub- ventions aux charbonnages et le redressement industriel	35.1	42.2
Autres dépenses—		
Expansion économique:		
Services de recherches géophysiques	21.1	20.3
Dons, prêts de développement aux provinces	—	35.0
Administration, ministère de l'Industrie et du Commerce	5.4	6.1
Environnement national et international, ministère de l'Industrie et du Commerce	7.1	8.4
Loi de soutien de l'emploi	30.0	—
Autres	9.5	4.8
TOTAL—EXPANSION ET SOUTIEN ÉCONOMIQUES	2,288.6	2,240.4

*Le programme de travail au Canada représente des dépenses de 425 millions de dollars pour 1971-72 et 1972-73. Elles se répartissent comme suit: 150 millions de dollars pour le programme d'initiatives locales, 80 millions de dollars pour les projets des ministères fédéraux impliquant une forte densité de main-d'œuvre, 15 millions de dollars pour le développement du programme de formation professionnelle des adultes, 20 millions de dollars pour la formation professionnelle dans les entreprises et 160 millions de dollars de prêts de développement spéciaux aux provinces.



DETTE PUBLIQUE

14 CENTS

La dette publique du Canada représente la somme des emprunts contractés par le gouvernement fédéral au fil des années. En décembre 1971, elle s'élevait à 46 milliards de dollars. Un tiers environ de cette dette résulte des emprunts effectués pendant la deuxième guerre mondiale, par la vente d'obligations et de certificats d'épargne entre autres. Le financement de la construction de logements au cours de l'après-guerre, dans le but d'élever le standard de vie des Canadiens, constitue un autre important poste de la dette publique.

La vente d'obligations et de bons du Trésor permet au gouvernement de se procurer des capitaux sur les marchés financiers. Il emprunte aussi directement du public, par la vente d'Obligations d'Épargne du Canada.

Le service de la dette, c'est-à-dire le paiement des intérêts et autres frais, coûtera 2,160 millions de dollars en 1972-73, soit 14 cents de votre dollar d'impôt. Les versements d'intérêts aux Canadiens sur les obligations qu'ils détiennent constituent la plus grande partie de ces paiements.

DETTE PUBLIQUE

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Intérêts, amortissement, frais généraux et frais d'émission d'emprunts	2,034.7	2,160.4
TOTAL—DETTE PUBLIQUE	2,034.7	2,160.4



DÉFENSE

13 CENTS

Le budget de la défense est évalué à 1,943 millions de dollars en 1972-73. La plus grande partie de l'augmentation par rapport à 1971-72 provient d'ajustements de salaires effectués dans le but d'aligner les traitements et les conditions de travail des militaires avec ceux des membres de la Fonction publique.

Les programmes militaires concernent la protection du territoire, la défense de l'Amérique du Nord en coopération avec les forces armées américaines et le maintien de troupes en Europe et au Canada dans le cadre de l'OTAN. Ils comprennent également la participation à des opérations internationales de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU, telles que la présence d'un contingent canadien à Chypre et celle d'observateurs militaires canadiens au Moyen-Orient et au Cachemire.

Le Livre blanc sur la défense publié en août 1971 a fourni aux Canadiens une explication détaillée des politiques de défense nationale.

DÉFENSE

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Ministère de la Défense nationale:		
Forces armées, recherches pour la défense, aide mutuelle, mesures d'urgence civiles, administration du ministère	1,896.7	1,942.7
Autres dépenses	3.7	3.7
TOTAL—DÉFENSE	1,900.4	1,946.4



PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

8 CENTS

Chaque année, le gouvernement fédéral affecte des crédits considérables à des paiements de transfert destinés aux provinces les moins riches, afin qu'elles puissent offrir des services de meilleure qualité à la population. Ces paiements s'établissent à 1,307.2 millions de dollars en 1972-73, soit huit cents de votre dollar d'impôt. En outre, le gouvernement effectue des versements à toutes les provinces dans le cadre de programmes d'assurance-santé, d'assurance-hospitalisation et d'assistance publique.

Dans le but d'aider les provinces à améliorer la qualité de leurs services au public, le gouvernement fédéral a accru par ailleurs la capacité fiscale des provinces en décrétant des réductions ou des dégrèvements d'impôts. En 1972-73, les paiements de transfert aux provinces totaliseront 5.2 milliards de dollars. Le tableau III de la page 32 indique de manière détaillée les paiements de péréquation et de transfert effectués par le gouvernement fédéral.

PAIEMENTS DE TRANSFERT

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Subventions déterminées par statut:		
Subventions en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord		
Britannique	33.8	33.8

Péréquation:		
Ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces	1,113.3	1,031.2
Autres dépenses:		
Transferts relatifs à l'impôt sur le revenu des services publics	25.4	23.9
Paiements au Québec, en vertu de programmes établis	223.6	218.3
TOTAL—PAIEMENTS DE TRANSFERT	1,396.1	1,307.2



TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS 7 CENTS

Le gouvernement fédéral affectera 7 cents de votre dollar aux transports et communications.

Comme l'année dernière, les opérations de la poste absorberont trois cents. En ce qui concerne les communications, les télécommunications par satellites feront l'objet d'un programme plus intensif que par le passé. Ainsi, on procédera à la mise au point d'un satellite d'une technologie nouvelle et à l'étude de systèmes de satellites canadiens susceptibles de faire suite au satellite ANIK. Celui-ci sera mis en orbite à la fin de 1972 et fournira au Canada son propre système de communications par satellite.

Quatre cents seront utilisés à de nouvelles améliorations du réseau de transport canadien. Les petits aéroports à vocation locale ou régionale, qui font partie du réseau national, bénéficieront d'une aide financière accrue pour les dépenses d'installation et de fonctionnement. Outre le projet STOL déjà mentionné, d'autres grands

travaux nouveaux sont prévus dans le secteur des transports, comme le dragage du Saint-Laurent en aval de Québec et la construction d'un nouvel aéroport à Calgary, en Alberta.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	Dépenses prévues 1971-72	Dépenses proposées 1972-73
(millions de \$)		
Transport aérien:		
Services aériens—aéroports, contrôle de la circulation, aide à la navigation, etc.	167.4	176.7
Transport par eau:		
Services maritimes—aide à la navigation, brise-glace, pilotage, recherche et missions de sauvetage, etc.	109.7	130.0
Conseil des Ports nationaux	4.6	2.3
Subventions aux navires	6.0	7.4
Programmes maritimes—construction et entretien des ports et des quais, etc.	32.0	25.0
Voie maritime du Saint-Laurent	15.3	14.1
Transport ferroviaire:		
Subventions aux sociétés de chemins de fer	54.0	40.0
Déficit du Canadien national	27.0	30.0
Subventions au transport dans les Maritimes	14.2	13.0
Subventions au transport des marchandises dans la région atlantique	7.5	10.2
Transport routier:		
Caisse pour l'élimination des passages à niveau	20.0	20.0
Route transcanadienne	2.3	—
Autres dépenses—transport routier	13.5	17.2
Postes:		
Dépenses de fonctionnement avant déduction des recettes	418.4	460.1
Télécommunications:		
Ministère des Communications—recherches, planification et administration	21.8	30.0
Autres:		
Services de prévisions météorologiques	25.1	38.1
Exploitation des chemins de fer et des navires	71.6	59.7
Agence de développement du transport	5.8	15.1
Siège du ministère des Transports	10.1	9.2

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Commission canadienne des transports—opérations	9.0	11.9
TOTAL—TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,035.3	1,110.0



FRAIS GÉNÉRAUX INTERNES 6 CENTS

Les «frais généraux internes» regroupent une grande diversité de programmes, tels que les subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers sur les propriétés du gouvernement fédéral et les régimes de pensions et de soins médicaux des fonctionnaires. Comme l'année dernière, ces dépenses représentent 6 cents de votre dollar d'impôt en 1972-73—soit 950 millions de dollars environ.

Le logement des divers services du gouvernement fédéral absorbe 284 millions de dollars. Ce montant comprend des crédits de 66 millions de dollars pour la construction de nouveaux édifices, dont ceux qui abriteront le ministère de la Défense nationale et le ministère de la Consommation et des Corporations, dans la zone d'Ottawa-Hull.

La promotion du bilinguisme dans la Fonction publique représente 50 millions de dollars. L'objectif de ces dépenses est de garantir à tous les Canadiens la possibilité d'utiliser la langue officielle de leur choix dans leurs rapports avec les services fédéraux. Elles visent également à per-

mettre à tous les Canadiens qui se destinent à la Fonction publique d'apprendre le français ou l'anglais.

FRAIS GÉNÉRAUX INTERNES

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Services de soutien:		
Logement—location, entretien nouveaux immeubles	261.8	284.0
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers sur les propriétés du gouvernement fédéral	58.5	62.2
Services de traduction	11.6	15.0
Enseignement des langues aux fonctionnaires	9.7	10.5
Promotion du bilinguisme dans les services fédéraux	—	25.0
Autres dépenses d'administration	125.2	138.1
Régimes de pensions et de soins médicaux:		
Contributions du gouvernement aux régimes de pensions et de soins médicaux des fonctionnaires	297.8	356.3
Crédits pour éventualités:		
Dépenses imprévues et augmentations de salaires	63.0	60.0
TOTAL—FRAIS GÉNÉRAUX INTERNES	827.6	951.1



SERVICES GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT 5 CENTS

Dans notre société moderne, un gouvernement est tenu d'assurer certains services essentiels. Le

coût d'administration de ces services représente 5 cents en 1972-73.

La perception des impôts et des droits de douane coûtera un peu plus d'un cent.

Plus de deux cents seront affectés à la protection des personnes et des biens. Ce montant comprend l'administration des cours de justice, la rémunération et la retraite des juges, le fonctionnement de la Commission de la réforme du droit qui a été mise sur pied pour procéder à l'examen permanent des lois canadiennes et pour faire des recommandations en vue de les améliorer et les moderniser.

SERVICES GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Services législatifs et administration:		
Législatif—salaires, coûts d'opération du Parlement, dépenses pour les élections, Commission de la représentation et Auditeur général	40.0	41.4
Exécutif—Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs, Conseil privé, coût des conférences constitutionnelles, Commission des langues officielles, Ministère des Finances, administration du Conseil du Trésor	27.9	35.5
Revenu national—Coût de perception des impôts, tarifs et douanes	185.5	216.9
Commission de la Capitale nationale	42.8	37.2
Information Canada	8.4	10.4
Gouvernements territoriaux: Yukon et Territoires du Nord-Ouest	73.6	87.4
Protection des personnes et des biens:		
Justice—administration, cours, salaires des juges	19.4	23.9
Commission de la réforme du droit, Commission de révision de l'impôt	0.4	1.5
Services correctionnels	83.8	92.5

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Gendarmerie Royale du Canada	177.3	200.2
Services aux consommateurs, y compris les aliments et drogues	32.1	43.6
Enquêtes sur les coalitions, département des assurances, Commission des prix et des revenus	4.7	4.7
TOTAL—SERVICES GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT	695.9	795.2



AIDE À L'ÉDUCATION

4 CENTS

Le gouvernement fédéral entend consacrer 667 millions de dollars à l'aide à l'éducation, soit 4 cents de votre dollar d'impôt. Pour la majeure partie, ces fonds serviront à financer, directement ou indirectement, l'éducation post-secondaire au Canada. Ainsi, en vertu d'une entente avec les provinces, le gouvernement fédéral versera à celles-ci quelque 542 millions de dollars pour défrayer la moitié des coûts d'opération des institutions d'enseignement supérieur. Un autre montant de 444 millions de dollars a été alloué aux provinces dans le même but, au moyen d'une réduction d'impôts fédéraux, qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales des provinces. Le montant de 667 millions de dollars comprend 34 millions de dollars pour payer les intérêts et d'autres frais concernant les prêts accordés

aux étudiants canadiens par les institutions financières.

AIDE À L'ÉDUCATION

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Éducation post-secondaire:		
Aide à l'éducation— administration	0.5	0.5
Éducation post-secondaire— paiements aux provinces pour le coût des universités, autres institutions d'enseignement supérieur, etc.	462.9	542.5
Autres:		
Programme des prêts aux étudiants, intérêts et autres frais	29.7	34.0
Développement du bilinguisme— y compris les paiements aux provinces	79.6	90.0
TOTAL—AIDE À L'ÉDUCATION	572.7	667.0



AFFAIRES ÉTRANGÈRES 3 CENTS

La plus grande partie des crédits aux Affaires étrangères est affectée à l'aide aux pays en voie de développement. En 1972-73, cette aide représente 491 millions de dollars. Elle prendra la forme de prêts, d'investissements et d'avances dont une partie n'apparaît pas dans les tableaux de cette brochure.

L'Agence canadienne de développement international est responsable de la plupart de ces dépenses. Elle dispense une aide directe aux gouvernements des pays en voie de développement en leur accordant des prêts, des subventions et une assistance technique. Le Canada contribue aussi à l'aide au développement international par l'intermédiaire de banques de développement international à vocation mondiale ou régionale, dont l'action se situe, entre autres, en Asie et dans les Caraïbes. Ces institutions recueillent des fonds qu'elles redistribuent sous forme de prêts aux pays membres.

Le Canada doit aussi payer une partie du coût d'opération d'organisations internationales comme les Nations unies et ses nombreuses agences spécialisées. Ces contributions s'élèveront à 20.8 millions de dollars en 1972-73.

Enfin, le fonctionnement des ambassades et des consulats du Canada dans le monde, ainsi que des bureaux du ministère des affaires étrangères à Ottawa, représenteront 88.5 millions de dollars.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Affaires extérieures:		
Ministère des Affaires extérieures	78.2	88.5
Contributions du Canada aux organismes internationaux— Nations unies, etc.	16.7	20.8
Aide aux pays en voie de développement:		
Subventions, assistance technique, etc.	214.9	250.6*
Coût d'administration— Agence canadienne de développe- ment international	9.1	11.7
TOTAL—AFFAIRES ÉTRANGÈRES	318.9	371.6

*Le montant total de l'aide en 1972-73 s'élèvera à 491 millions de dollars.



CULTURE ET LOISIRS

2 CENTS

Le gouvernement fédéral consacrera plus de fonds à la culture et aux loisirs en 1972-73, notamment en ce qui concerne les musées et les autres réalisations susceptibles de refléter et de préserver l'identité du Canada. Grâce à son nouveau programme de multiculturalisme, le gouvernement aidera les groupes ethniques à préserver leur patrimoine culturel.

Des fonds sont également alloués aux organisations des autochtones.

Radio-Canada absorbera plus de la moitié des deux cents affectés à la culture et aux loisirs.

L'aménagement de nouveaux parcs nationaux en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, reflète l'intention du gouvernement de préserver notre patrimoine naturel.

Les onze fonctions dans lesquelles votre dollar d'impôt se répartit totalisent 15.7 milliards de dollars. Elles regroupent tous les projets de dépenses du gouvernement qui doivent répondre

Des crédits spéciaux sont prévus pour la préparation des athlètes et des entraîneurs canadiens en vue des Jeux Olympiques qui auront lieu à Montréal en 1976. Ces fonds sont inclus dans les programmes concernant la santé et le sport amateur.

CULTURE ET LOISIRS

	Dépenses prévues 1971-72 (millions de \$)	Dépenses proposées 1972-73 (millions de \$)
Institutions culturelles:		
Musées nationaux, Bibliothèque nationale, Centre national des Arts, Archives publiques	20.2	30.2
Loisirs:		
Parcs nationaux, lieux historiques et conservation	57.1	59.1
Cinéma, radio et télévision:		
Société Radio-Canada	181.0	207.0
Conseil de la radio-télévision canadienne	4.4	4.8
Office national du Film	11.4	13.6
Autres:		
Santé et sport amateur— administration	1.4	1.1
Santé et sport amateur— subventions	7.2	7.5
Aide aux arts et à la culture	1.3	4.2
Développement de la citoyenneté	17.5	20.0
Conseil des Arts et promotion des arts	9.8	17.1
Centenaire de la Colombie- Britannique	9.8	—
Secrétariat d'État— administration	3.4	3.6
TOTAL—CULTURE ET LOISIRS	324.5	368.2

aux besoins du pays et de la population, depuis le pêcheur de Terre-Neuve jusqu'à la ménagère de la Colombie-Britannique et l'enfant de la Terre de Baffin.

\$15.7 milliards = Un dollar

TABLEAU III

PAIEMENTS DE TRANSFERT ET COMPENSATION FISCALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES ET AUX MUNICIPALITÉS¹ 1972-73

	(chiffres estimatifs) (millions de \$)										
	T.-N.	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.-B.	Total
Subventions statutaires	9.7	0.6	2.2	1.8	4.5	5.6	2.1	2.1	3.1	2.1	33.8
Péréquation	112.8	23.7	104.3	104.8	446.1	—	58.1	94.2	—	—	944.0
Ajustements pour années précédentes ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	87.2
Part de l'impôt sur les revenus des services publics	1.0	0.2	1.6	0.1	3.0	10.5	0.7	—	6.0	0.5	23.6
Total, Paiements inconditionnels	123.5	24.5	108.1	106.7	453.6	16.1	60.9	96.3	9.1	2.6	1,088.6
Assurance-hospitalisation ³	28.9	5.8	46.4	37.5	386.2	492.3	59.3	55.6	99.8	122.0	1,333.8
Assurance-maladie	15.8	3.3	23.0	19.1	183.5	235.6	31.4	28.4	50.0	68.3	658.4
Subventions au titre de la santé	0.1	—	0.1	0.1	0.6	0.8	0.1	0.1	0.2	0.2	2.3
Caisse d'aide à la santé	3.5	0.2	0.5	0.5	11.0	2.4	4.7	4.0	2.0	8.2	37.0
Régime d'assistance publique, etc. ³	26.5	4.6	21.8	21.4	298.4	223.8	38.1	26.5	47.5	81.5	790.1
Total, Santé et bien-être	74.8	13.9	91.8	78.6	879.7	954.9	133.6	114.6	199.5	280.2	2,821.6
Éducation post-secondaire ⁴ —paiements de transfert	7.2	1.7	19.5	9.4	175.5	200.0	20.9	17.3	70.2	20.8	542.5
—Abattements sur l'impôt sur le revenu	4.9	0.9	10.3	6.9	106.6	203.7	17.3	10.3	33.2	50.4	444.5
—Net	12.1	2.6	29.8	16.3	282.1	403.7	38.2	27.6	103.4	71.2	987.0
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers	0.3	0.2	4.8	0.6	12.2	30.1	3.6	1.7	3.3	4.7	61.5
Soutien économique ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	157.5
Développement du bilinguisme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—Éducation primaire et secondaire	0.3	0.2	1.0	6.0	38.0	19.0	1.1	1.0	1.2	1.2	69.0
—Enseignement des langues ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20.0
Total, autres	7.8	2.1	25.3	16.0	225.7	249.1	25.6	20.0	74.7	26.7	850.5
—Y compris les abattements sur l'impôt sur le revenu	12.7	3.0	35.6	22.9	332.3	452.8	42.9	30.3	107.9	77.1	1,295.0
Total des paiements aux provinces (non compris les abattements sur l'impôt sur le revenu)	206.1	40.5	225.2	201.3	1,559.0	1,220.1	220.1	230.9	283.3	309.5	4,760.7
Total des paiements aux provinces (y compris les abattements sur l'impôt sur le revenu)	211.0	41.4	235.5	208.2	1,665.6	1,423.8	237.4	241.2	316.5	359.9	5,205.2
Paiements de péréquation 1972-73, dollars per capita	213	214	135	164	74	—	59	102	—	—	—

¹ Les totaux ne correspondent pas à ceux du budget des dépenses: ils ne comprennent pas les paiements de transfert au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, par contre ils incluent les abattements fiscaux au Québec et les chiffres ont été arrondis.

² La répartition du montant des ajustements pour l'année précédente au titre de la péréquation, les subventions de soutien économique et les programmes d'enseignement des langues ne sont pas disponibles par province.

³ Les paiements au Québec au titre de l'assurance-hospitalisation et du Régime d'assistance publique du Canada comprennent les montants des abattements fiscaux de 16 points et de 4 points, qui s'établissent respectivement à \$327 millions et \$102 millions.

⁵ Montant des abattements sur l'impôt sur le revenu relatifs au programme d'éducation post-secondaire

a. particuliers 4.357 points	4.0	0.7	8.9	5.8	89.1	171.4	14.4	8.9	26.8	42.8	372.8
b. compagnies 1 point	0.9	0.2	1.4	1.1	17.5	32.3	2.9	1.4	6.4	7.6	71.7
Total des abattements sur l'impôt sur le revenu	4.9	0.9	10.3	6.9	106.6	203.7	17.3	10.3	33.2	50.4	444.5

⁴ En 1967, le gouvernement fédéral décida de contribuer jusqu'à 50% du coût des dépenses autorisées au titre de l'éducation post-secondaire dans chaque province. Cette contribution prit les formes suivantes: a) un abattement de l'impôt fédéral sur le revenu de 4 points pour l'impôt sur le revenu des particuliers et de 1 point pour l'impôt sur le revenu des compagnies; b) des paiements de transfert équivalant à la différence entre 50% du coût et le montant des points d'abattement. En vertu du nouveau régime de l'impôt sur le revenu, les 4.357 points concernant l'impôt sur le revenu des particuliers sont l'équivalent des 4 points précédents. Ces mesures comportaient une clause qui stipulait qu'aucune province ne recevrait moins de \$15 per capita (population de 1967) et qu'à ce montant minimal s'ajouterait le taux national d'accroissement des dépenses admissibles de l'éducation post-secondaire; trois provinces, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sont rétribuées en vertu de cette clause.